



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Jeudi 5 octobre 2006 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 62 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées:
Mme Nicole Mocanou, MM. José Birbaum, Giampiero Corrado,
Amédée Genton, Peter Kaeser, Eric Levrat, Alberto Perez,
Engin Yaman.
Absent : M. Daniel Savary
Arrive plus tard : M. Juan Gordillo
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juin 2006.
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communal du 28 juin 2006.
5. **Préavis No 15/2006**
Admission de trois candidats à la bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD.
Rapport de la commission de naturalisation.
6. **Préavis No 16/2006**
Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.
Rapport de la commission foncière.

7. **Préavis No 17/2006**
Autorisation générale de plaider.
Rapport de la commission ad hoc.

8. **Préavis No 18/2006**
Autorisation générale de placements de capitaux.
Rapport de la commission des finances.

9. **Préavis No 19/2006**
Autorisation accordée à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2006-2011.
Rapport de la commission des finances.

- 10 **Préavis No 20/2006**
Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur sud – Demande de crédit.

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

11. **Préavis No 21/2006**
Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2006.
Rapport de la commission des finances.

12. Communications municipales.

13. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Le nouveau bureau s'est organisé et a envoyé à chaque conseillers(ères) :

- La liste des dates des conseils et votations pour 2006.
- La liste des conseillères et conseillers communaux avec adresses et nos. de tél.

Les modifications sont à communiquer au secrétaire du conseil.

Courrier:

Lettre de démission datée du 27 septembre de M. Ronald Angelil (PSIG), Conseiller communal, avec effet immédiat.

Activités :**Jeudi 6 juillet 2006 séance de passation des pouvoirs.**

1^{ère} partie : séance d'organisation du nouveau bureau.

2^{ème} partie : séance de passations des pouvoirs avec les membres de l'ancien bureau et la Municipalité.

Jeudi 13 juillet 2006 : Séance pour fixer les dates des conseils.

Le Président et le secrétaire du conseil rencontrent M. Pierre Kaelin, Syndic et M. Philippe Poget secrétaire municipal.

Lundi 4 septembre 2006 : Rencontre entre la Municipalité et le bureau du conseil.

Cette rencontre permet de mieux faire connaissance et de poser toutes questions utiles au bon fonctionnement des 2 instances.

Samedi 9 septembre 2006 : Sortie du conseil communal d'Ecublens au Signal de Bougy. Le parcours acrobatique en forêt du parc aventure a laissé quelques bons souvenirs en plus de quelques courbatures. L'émincé de veau zurichois a dévoilé les racines d'origine du Président du conseil.

Mardi 3 octobre 2006 : Réunion d'automne des autorités du district de Morges, le programme était le suivant : Accueil et information de M. le Préfet, liens conseils-Municipalité par M. David Roulin, juriste au service des communes et des relations institutionnelles , perspectives vaudoises 2007-2010 par M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat.

Représentations :

Lundi 3 juillet : assemblée générale VBC, grande salle du Motty.

Mardi 4 juillet : joutes sportives 2006, stade d'athlétisme du Croset.

Vendredi 7 juillet : promotions 2006 des élèves des classes secondaires, Collège du Pontet.

Lundi 10 juillet : Abbaye des Patriotes.

Mardi 1^{er} août : fête du 1^{er} août.

Samedi 2 septembre 2006: commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers

Vendredi 15 septembre 2006 : Association Ecublens-Porumbacu de Sus, repas de soutien.

Lundi 2 octobre : Réception des nouveaux bourgeois et jeunes citoyens.

Information sur les dernières votations fédérales du 24 septembre 2006:**Résultats de la commune d'Ecublens.**

Objet : Bénéfices de la banque nationale pour l'AVS

Oui 1198 - Non 1123, participation: 48,98%.

Objet : Loi fédérale sur les étrangers : Oui 1397 - Non 951, participation :49,01%

Objet : Modification de la loi sur l'asile : Oui 1448 - Non 895, participation :48,96%

Divers :

Monsieur le Président propose aux. conseillers et conseillères de bien vouloir prendre connaissance des communications municipales placées sur les tables pendant la pause du dépouillement du point 5 de l'ordre du jour, ceci en raison du volume de ce document.

Rappel :

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir le PV de la séance du conseil, celle-ci est enregistrée. Lorsque une conseillère ou un conseiller demande la parole il est prié de s'avancer vers un micro. Il rappelle également l'article 86 du règlement du Conseil communal d'Ecublens « *aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du Président* ».

Durant les communications présidentielles arrivée de M.Juan Gordillo, l'effectif passe à 63 conseillers présents.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La parole n'est pas demandée, elle est close.
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. ASSERMENTATIONS.

Monsieur Gilbert Chevalley (FOR) et Monsieur David Cananiello (ACDE), absents lors de la séance d'installation sont assermentés et rejoignent les rangs du conseil, l'effectif passe à 65 conseillers présents. Monsieur Gilbert Chevalley demande la parole pour remercier tous ceux qui l'ont entouré pendant sa maladie. En raison de son problème de dos, il ne peut rester assis et doit quitter le conseil de ce soir. Il espère pouvoir siéger lors du conseil du mois de décembre. M. Gilbert Chevalley se retire. L'effectif passe à 64 conseillers présents.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 23 JUIN 2006 .

La parole n'est pas demandée, elle est close.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SENACE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JUIN 2006.

La parole n'est pas demandée, elle est close.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. PREAVIS No 15/2006: ADMISSION DE TROIS CANDIDATS A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE D'ECUBLENS/VD.

Lecture du rapport de la Commission de naturalisation par Mme Daniela ANTONINO.

Le rapport est disponible auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

(Lors des demandes de naturalisation, la discussion n'est pas demandée et le vote se fait au bulletin secret).

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 15/2006 , du 4 septembre 2006 ;

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

5.1

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD est accordée à M.BUICA Laurentiu, ressortissant roumain, fils de Augustin Buica et de Virginia Buica, séparé, retraité, né le 22 octobre 1928 à Bucarest, secteur 8 (Roumanie)

Résultat du vote au bulletin secret:

Bulletins délivrés	: 64	Bulletins rentrés	: 64		
Blancs	: 1	Nuls	: 0	Valables	: 64
Majorité absolue	: 33			Oui	: 53
				Non	: 10

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens VD est accordée par 53 voix.

Demeure réservé le décret de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud.

5.2

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD est accordée à Mme CAVALIERE Sofia, ressortissante italienne, célibataire, née le 6 janvier 1972 à Lausanne, fille de Cavaliere Michele et de Cavaliere née Gaudiuso, Giulia, célibataire, directrice administrative,

à son fils:

SONNARD Alan, ressortissant italien, né le 31 mars 2000 à Lausanne.

Résultat du vote au bulletin secret:

Bulletins délivrés	: 64	Bulletins rentrés	: 64		
Blancs	: 0	Nuls	: 0	Valables	: 64
Majorité absolue	: 33			Oui	: 61
				Non	: 3

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens VD est accordée par 61 voix.
Demeure réservé le décret de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud.

5.3.

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens/VD est accordée à M. DONCEV Aco, ressortissant macédonien, né le 29 octobre 1972 à Novo Selo, Strumica (Macédoine), fils de Doncev Tome et Donceva Rodna, marié, ouvrier

à son épouse: Donceva née Atanasova, Velika, ressortissante macédonienne, née le 10 octobre 1976 à Strumica (Macédoine), fille de Atanasov Stojan et de Atanasova, née Miteva, Zora, ouvrière,

à son fils : Doncev Aleksandar, ressortissant macédonien, né le 19 juillet 2003 à

tous domiciliés à l'Avenue du Tir-Fédéral 30

Résultat du vote au bulletin secret:

Bulletins délivrés	: 64	Bulletins rentrés	: 64		
Blancs	: 2	Nuls	: 0	Valables	: 64
Majorité absolue	: 33			Oui	: 52
				Non	: 10

La bourgeoisie de la Commune d'Ecublens VD est accordée par 52 voix.
Demeure réservé le décret de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud.

6. PREAVIS No 16/2006 : AUTORISATION GENERALE DE STATUER SUR LES ACQUISITIONS ET LES ALIENATIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS.

Lecture du rapport de la Commission foncière par M. Jean-Jacques Hefti
Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou du soussigné.
Monsieur le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le préavis **est accepté** à l'unanimité.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2006;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances pour la période législative s'étendant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

7. PREAVIS NO 17/2006 : AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. Philippe Turin.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Michel MIEVILLE demande à la Municipalité combien de fois au cours de la dernière législature elle a utilisé ce droit ?

M. Pierre KAELIN, syndic, n'a pas le chiffre en tête, il se charge de contrôler et donnera le chiffre lors du prochain conseil.

M. Michel MIEVILLE rappelle que dans le préavis il est dit :(*Comme il se doit, le Conseil communal sera renseigné, soit par communication municipale, soit par le rapport de gestion annuel, sur l'usage fait de cette autorisation générale.*)

Il a bien feuilleté le rapport de la Municipalité et il n'a pas trouvé les cas où la Municipalité à plaidé aux différents tribunaux.

M. Pierre KAELIN, syndic, répond que pour l'année dernière il n'y a pas eu de cas, mais que durant la dernière législature il y a eu des cas et comme dit précédemment il se charge de les recenser pour le prochain conseil.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote, le préavis **est accepté** à la majorité. Il y a une abstention.

En conséquence,

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 17/2006 , du 28 août 2006 ;

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances pour la période législative s'étendant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

8. PREAVIS NO 18/2006 AUTORISATION GENERALE DE PLACEMENTS DE CAPITAUX

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis RADICE.
Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte.

M. Michel MIEVILLE, trouve les conclusions du préavis un peu simplistes, car ne reprenant pas l'art. 44 de la loi sur les communes.

M. Pierre KAELIN, Syndic, répond qu'il n'est pas nécessaire de reprendre l'article 44 puisque la loi dit que la Municipalité peut faire des placements de capitaux sans autorisation du Conseil communal, ce qui est demandé dans le préavis ce sont les placements dans les établissements bancaires et les communes.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote, le préavis **est accepté** à la majorité. Il y a 3 abstentions.

En conséquence,

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 18/2006, du 28 août 2006 ;

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, une autorisation générale de placements de capitaux auprès de tous les établissements bancaires établis en Suisse, ainsi qu'auprès de communes vaudoises.

9. PREAVIS NO 19/2006 AUTORISATION ACCORDEE A LA MUNICIPALITE D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES, POUR LA LEGISLATURE 2006-2011.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis RADICE.
Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis **est accepté** à l'unanimité.

En conséquence,

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 19/2006 , du 28 août 2006 ;

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

pour la durée de la législature 2006-2011,

a) d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un **montant maximum de Fr. 50'000.-- par cas.**

b) de procéder à la ratification de ce type de dépenses dans le cadre des demandes de crédits complémentaires au budget ou lors de l'examen des comptes communaux.

10. Préavis No 20/2006 Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur sud – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. Alain BLANCHOU.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. Jean-Louis RADICE.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte.

M. Charles ANDEREGG regrette que les derniers 300 mètres d'éclairage ne soient pas compris dans ce préavis, M. Anderegg formule un vœu à la Municipalité afin qu'elle prolonge l'éclairage public pour le bien être de chacun , ce chemin étant très prisé pour les promenades. (annexe 1)

M. Christian MAEDER est très heureux de ce vœu, l'objectif en effet était de commencer par le secteur sud où des immeubles donnent sur ce chemin alors que les

300 mètres suivants n'ont pas d'accès à des propriétés. Si le conseil souhaite que la Municipalité en fasse plus, il se réjouit et en prend note.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis **est accepté** à la majorité. Il y a 1 abstention.

En conséquence,

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 20/2006 , du 28 août 2006 ;

ouï les rapports des commissions chargées de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet d'implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur sud ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 98'000.--** (nonante-huit mille francs) pour sa réalisation ;
2. de financer cet achat par la trésorerie courante et de l'amortir sur une période de 10 ans. Cette dépense engendrera de nouvelles charges annuelles d'exploitation estimées à Fr. 950.-- environ (énergie et remplacement des ampoules).

10. PREAVIS NO 21/2006 DEMANDE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT 2006.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis RADICE

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

Monsieur le Président propose d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre, puis sur le préavis en général.

Chapitre 1 – Administration générale

Mme Françoise WISLER pose la question à propos du compte 100.3030, elle souhaite savoir à partir de quelle somme, les indemnités versées aux conseillers sont soumises aux cotisations sociales, AVS, allocations familiales et assurance chômage.

M. Pierre KAELIN, Syndic, répond que c'est à partir de Fr. 2'000.--

Chapitre 3 – Domaines et bâtiment

M. Michel MIEVILLE pose une question à propos de l'immeuble de la route du bois 2-4. Pour quelle raison l'indemnité de l'E.C.A., suite à incendie, s'est élevée à Fr. 14'000.— alors que le préjudice était de Fr. 36'000.--.

Mme Danièle PETOUD LEUBA, Municipale, répond que de refaire uniquement la partie qui a été endommagée ne permettait pas d'isoler toute la paroi. La Municipalité a souhaité faire l'isolation complète de la paroi qui avait été endommagée sans tenir compte du montant qui était remboursé par l'assurance et ceci également pour des économies futures en chauffage.

Chapitre 4 – Travaux.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 6 – Police.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Chapitre 7 – Sécurité sociale.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'étant pas demandée sur l'ensemble du préavis, M. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis.

Au vote, le préavis **est accepté** à la majorité. Il y a 3 abstentions.

En conséquence,

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le préavis de la Municipalité no 21/2006 , du 4 septembre 2006 ;

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2006 représentant au total des charges supplémentaires de Fr. 261'100.-- conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis.
- Le financement des crédits complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie courante.

PREND ACTE

Que la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2006 Fr. 88'200.--

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>		
	<u>supplémentaires</u>	<u>supplémentaires</u>		
1. Administration générale	Fr. 40'700.--			
3. Domaines et bâtiments	Fr. 41'000.--	Fr. 14'000.--		
4. Travaux	Fr. 93'600.--			
5. Instruction publique	Fr. 48'600.--			
6. Police	Fr. 11'600.--	Fr. 3'600.--		
7. Sécurité sociale	Fr. 25'600.--	Fr. 1'700.--		
Charges supplémentaires	Fr. 261'100.--		Fr. 261'100.--	./.
Revenus supplémentaires		Fr. 19'300.--	Fr. 19'300.--	
Excédent de charges prévu au budget 2006			Fr. 153'600.—	
			=====	

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 1. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 2. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 3.

M. Aitor IBBAROLA, au sujet du transfert des routes cantonales à notre commune, en consultant le plan, constate que le panneau d'entrée d'Ecublens va être déplacé de l'entrée de St-Sulpice jusqu'à la hauteur de la station du TSOL de Bassenges, ce qui veut dire que l'Etat aura la compétence sur la route. M. Aitor Ibarrola souligne que le carrefour qui fait l'entrée de l'EPFL avec l'Avenue du Tir-Fédéral, est un carrefour ayant déjà donné lieu à de fréquents accidents, certains graves, et qui en engendrera encore, sera alors de compétence cantonale. Il serait bien de sécuriser ce carrefour avant de le faire sous la contrainte d'accidents supplémentaires.

M. Edouard LOGOZ, Municipal, répond qu'il prend bonne note de la demande, toutefois il souligne que le panneau d'entrée d'Ecublens est justement à la hauteur du carrefour dont parle M.Ibbarola. La Municipalité attend la confirmation écrite du canton pour pouvoir déplacer le panneau d'entrée à la hauteur de l'arrêt du TSOL de Bassenges.

M. Philippe ECOFFEY, souhaite plus d'informations au sujet du transfert de charges de la confédération aux cantons et des cantons aux communes, il serait intéressé dans les communications municipales qui vont suivre lors des prochaines séances de connaître les coûts que vont engendrer ces transferts de charges sur les communes, par exemple le passage des routes cantonales sur le territoire communal aura un coût qu'il faudra assumer et il serait intéressant de le connaître par le biais des communications municipales.

M. Christian MAEDER, Municipal, répond qu'il est difficile à chiffrer aujourd'hui les coûts supplémentaires pour la commune d'Ecublens. Par contre ce qui peut être chiffré c'est le coût immédiat de l'entretien, le coût hivernal, le coût du nettoyage par la voirie. Ce sont des coûts qui pourraient être évalués en nombre d'heures d'employés, la municipalité va essayer d'absorber le choc sans avoir recours à des engagements supplémentaires.

La discussion sur le point 3 n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 4. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 5. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 6. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 7. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 8.

M. Georges-Henri CHEVALLAZ souhaite apporter des précisions concernant le nombre de demandeurs d'emplois. Si on peut constater une embellie, celle-ci n'est pas linéaire, c'est à dire qu'on ne peut pas dire que toutes les classes ou les degrés de formation sont touchés par cette baisse du chômage et il aimerait rendre attentif le conseil que hier soir se tenait la séance de l'ARASOL (Action sociale régionale de l'ouest lausannois) et que Madame Rusch et lui même y assistaient étant les représentants de la commune d'Ecublens. Il faut savoir qu'au niveau du RI, c'est à dire l'action sociale, les gens qui avaient anciennement l'aide sociale ou le revenu d'insertion minimum, ces cas sont en forte hausse à l'heure actuelle. Il y a 850 personnes touchées par les RI en ce moment sur un bassin de 52'000 personnes, c'est donc pas loin de 2% de la population. Les personnes les plus fragilisées dans la société ne bénéficient malheureusement pas aussi rapidement de la reprise économique. Le budget augmente en fonction des cas pris en charge. Pour répondre à M. Ecoffey la différence entre les chômeurs et les RI au point de vue financier c'est aussi un transfert de charges entre la confédération, les cantons et les communes. Les chômeurs sont pris en charge par la confédération, les RI par les cantons et les communes.

La discussion n'est plus demandée sur le point 8, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 9. Elle n'est pas demandée elle est close.

POINT 13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président ouvre la discussion.

M. Didier LANNAZ aimerait revenir sur le chemin des Crêts au sujet d'un problème de circulation. Ce chemin est de plus en plus fréquenté par des automobilistes qu'ils soient riverains, visiteurs ou promeneurs. Il débouche sur la Route de la Pierre où la circulation est dense, 12'000 véhicules par jour. Sortir sur cette route représente un danger, le miroir est efficace seulement si les automobilistes ont les phares allumés et qu'ils respectent la vitesse maximum autorisée de 50km/h. De plus il est très difficile d'obliquer à droite sans empiéter sur la chaussée montante. C'est pour les raisons évoquées ci dessus que M. Lannaz souhaite déposer un postulat à la municipalité.

Voir annexe 2 du PV.

M. le Président prend acte de ce postulat et va le transmettre à la Municipalité. Il rappelle qu'un postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure dans un domaine particulier.

M. Philippe BOISSENOT interpelle la Municipalité sur 2 points :

1. Qui s'occupe des arbres et des haies du domaines privé qui débordent sur le domaine public ?
2. Qui s'occupe de la prolifération des chats sauvages sur certains endroits de la commune ?

M. Edouard LOGOZ, Municipal, répond que lorsque les policiers patrouillent dans le cadre de leur activité journalière ils sont appelés à signaler les problèmes d'arbres et de haies. Toutefois M. Logoz invite les particuliers à signaler ce genre de cas, et rappelle aux conseillers qu'ils peuvent en faire de même.

Concernant les chats M. Logoz en a parlé avec le Commissaire de police, jusqu'à maintenant il n'y a eu ni plaintes, ni courrier, ni téléphone. Il paraît qu'il y a une quinzaine de chats sauvages au chemin du Coteau, cela mérite un contrôle et il sera effectué. Si il y a des déprédations et que des mesures doivent être prises c'est au garde-chasse qu'incombera de les prendre.

M. Jean-Pierre MULLER, souhaite attirer l'attention des conseillers sur la présence de notre conseillère fédérale Madame Doris Leuthard à Ecublens, à l'occasion de l'invitation du PDC/Vaud pour une conférence qui sera donnée à l'EPFL le 16 octobre 2006, conférence avec différents orateurs qui traiteront entre autre le sujet du milliard de francs de contribution de la Suisse pour les pays qui viennent d'adhérer à l'union européenne.

M. Mehdi LAGGER tient à remercier la Municipalité pour l'excellent travail accompli à la route d'Epenex – chemin de la Forêt, toutefois il regrette les 150 mètres restants qui ne sont pas goudronnés en direction de la gare de Renens et il souhaite que les trous des grilles pour l'évacuation de l'eau de pluie, à droite de la chaussée en direction du centre d'Ecublens soient rebouchés.

M. Christian MAEDER, Municipal, répond qu'en ce qui concerne les 150 mètres manquants il s'agit d'un problème territorial, la commune de Chavannes qui avait donné un accord de principe pour les travaux n'a pas souhaité les faire maintenant en raison du chantier du nouveau bâtiment sur la Place de la Gare. Probablement que les travaux seront planifiés pour 2007. En ce qui concerne les trous et les grilles la commune va procéder à une remise à niveau.

M. Christophe CARTIER trouve que l'Avenue d'Epenex a été bien réalisée, les bastions mis en place font l'effet souhaité, c'est-à-dire ralentir les véhicules, toutefois il souhaite faire une petite remarque concernant les places de parcs qui ont été aménagées à côté des bastions ce qui empêche aux conducteurs une bonne visibilité et peut cacher un enfant en attente au passage pour les piétons. Monsieur Cartier propose éventuellement de transformer ces places pour voitures en place Scooters. D'autre part en fin d'année 2005, il avait posé la question de savoir ce qu'il en était de la possibilité d'éclairer le chemin piéton qui va de Veilloud à Veilloud, chemin très fréquenté même la nuit.

M. Christian MAEDER, Municipal, répond que ces bastions ont été prévus pour que les piétons puissent s'avancer en toute sécurité, ils ont été prévus, dessinés par un bureau d'ingénieurs renommés qui donne la garantie qu'ils sont aux normes usuelles. Toutefois M. Maeder s'engage à contrôler et vérifier en allant voir sur place si il y a un problème.

Au sujet de l'éclairage « Veilloud – Veilloud » l'éclairage sera prévu dans le cadre du budget 2007 dans le poste extension et amélioration du réseau.

M. Alain BLANCHOUD demande à la Municipalité si le chemin de la Raye qui a des dégradations sur le haut est prévu pour être rénové prochainement.

M. Christian MAEDER, Municipal, répond qu'un préavis pour un crédit d'investissement sera préparé par la Municipalité, et qu'en cas d'acceptation les travaux pourraient commencer au printemps prochain. Pour l'instant il s'agira uniquement de colmater les plaques qui manquent.

M. Cédric WEISSERT, explique qu'il n'a pas pu s'excuser lors de la séance de la commission des finances, ce qui lui a valu la mention absent. Il a tenté d'atteindre par e-mail le secrétaire de la commission, mais sans succès car suite à un problème technique la boîte était pleine. Il demande si il serait possible que chaque membre du conseil possède une adresse e-mail @ conseil communal ?

M. Jean-Louis RADICE, explique qu'effectivement il a des problèmes avec son PC, il ne veut pas accabler son collègue de la commission des finances mais souligne qu'il aurait aussi pu appeler le Président de la commission ou un autre membre. Il considère l'incident comme clos.

M. Alain BLANCHOU aimerait revenir sur la proposition de son collègue, Cédric Weissert. Il fait remarquer que sur la liste des conseillers les adresses e-mails ne sont pas inscrites et la vie d'aujourd'hui veut que nous devenions de plus en plus tributaires de la rapidité. Comme preuve la convocation pour la séance de la commission ad hoc à laquelle il a participé lui est parvenue 2 jours avant, ce qu'il trouve un peu court pour un agenda chargé. Il aimerait mieux utiliser l'informatique. Aujourd'hui on devrait pouvoir avec l'informatique de la commune organiser 80 boîtes aux lettres sans problèmes.

M. Mehdi LAGGER souhaite apporter une réponse en indiquant qu'une adresse e-mail (bureau du conseil @ ecublens.ch) avait été demandée pour le bureau. Il s'avère que le serveur n'est pas compatible avec Microsoft Outlook et que si la Municipalité pourrait facilement obtenir les 80 adresses, la consultation s'avère plus difficile car le programme de consultation lié à internet est en anglais.

M. le Président informe le conseil que le bureau a décidé que sur les prochaines listes des conseillers les adresses e – mails seront notées.

M. Claude MASSON aimerait parler du courriel pour avoir l'expérience de cet outil de travail. La meilleure chose qui peut être faite pour être sûr que le message parvienne au destinataire c'est d'envoyer un courrier par lettre ou même de se déplacer dans la commune pour le mettre dans la boîte à lettres de la personne !

M. le Président rappelle la revue des pompiers le samedi 7 octobre.

La société de développement Ecublens – Animations organise les 3 et 4 novembre un opéra, **la Fiancée vendue**, à la grande salle d'Ecublens. Plus d'informations peuvent être obtenues auprès de Mme Elisabeth Masson.

M. Edouard LOGOZ, Municipal, souhaite revenir sur la revue du SDIS mentionné par le Président. A cette occasion on prendra congé du Cdt. Schweizer et Il y aura la nomination du nouvel Etat-Major. Afin qu'il n'y ait pas de surprises, il y aura des membres d'autres communes qui siégeront dans cet Etat-Major. M.Logoz nous informe en primeur qu'il y aura un rassemblement des 3 SDIS, Ecublens- St-Sulpice-Chavannes, le préavis est prêt et sera présenté au conseil du mois de novembre.

La discussion n'est plus demandée, en conséquence et avant de lever la séance M. le Président informe les nouveaux conseillers qu'un document traitant des indemnités pour les membres du conseil est à disposition auprès du secrétaire.

La séance est levée. Il est 22 heures.

Ecublens, le 25 octobre 2006

Le Président du Conseil communal

Le Secrétaire du Conseil communal

M. Hans-Peter Guilbert

M. Michel Häusermann

Annexes: ment. (2)